

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2813

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Centre chorégraphique national - Aménagement des abords - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement des abords du centre chorégraphique national s'inscrit dans le projet urbain du grand projet de ville (GPV) de Rillieux la Pape.

Celui-ci prévoit de renforcer le rôle de l'avenue Général Leclerc dans la desserte de la Ville nouvelle et de recomposer le quartier de la Velette en renforçant le cœur de quartier dans le périmètre de Velette-Services, de la maison du Département, de la future Maison des jeunes et de la culture, des équipements sportifs.

Le bâtiment du centre chorégraphique national (CCN) est actuellement en cours de construction sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Rillieux la Pape.

Le terrain attribué à l'opération est bordé au sud par l'avenue Général Leclerc, à l'ouest par un petit terrain arboré, au nord par la Maison des sports et le groupe scolaire et à l'est par une esplanade publique menant à Velette-Services. Les parcelles situées dans le périmètre de l'opération sont de domanialité commune de Rillieux la Pape, Opac de l'Ain et Communauté urbaine.

De l'autre côté de l'avenue Général Leclerc, des petites tours d'habitation en R + 7 bordent le parc des Balmes qui surplombe la vallée du Rhône.

Les abords du futur centre chorégraphique national nécessitent une attention particulière en termes d'environnement et d'accueil du public, afin d'harmoniser les différentes composantes du quartier. Le projet s'attachera à prendre en compte les difficultés que peuvent générer un afflux de visiteurs à des heures tardives vis-à-vis des résidences voisines.

Dans cet esprit, l'identité de l'équipement sera renforcée par la compréhension des accès, la qualité des réaménagements et la disposition des espaces.

Les enjeux d'aménagement des abords du centre chorégraphique national sont :

- de créer un lieu de rencontre accueillant et convivial,
- d'aménager harmonieusement et de rendre visibles les accès des différents équipements publics : CCN, Velette Services et groupe scolaire,
- d'optimiser le stationnement en créant des places de parking à proximité des équipements publics et des immeubles d'habitation.

Ce projet avait fait l'objet d'une autorisation de programme pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 150 000 € par délibération du Conseil en date du 20 septembre 2004.

Le coût des travaux est évalué à 1 600 000 € TTC. Il intègre un renforcement de la sécurisation et du nombre de places de stationnement à la suite d'une injonction de monsieur le préfet conditionnant la délivrance du permis de construire du bâtiment.

La Communauté urbaine en confiera la réalisation à un mandataire. Le montant du mandat est estimé à 2 123 000 € TTC, rémunération du mandataire incluse.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération (tout frais compris) est estimée à 2 235 000 € TTC.

Son financement pourrait être le suivant :

- ANRU	556 000 €
- Communauté urbaine	1 679 000 €

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée (150 000 €), l'autorisation de programme à individualiser aujourd'hui s'élève à 2 085 000 € en dépenses et 556 000 € en recettes.

Les travaux d'éclairage public, estimés à 200 000 € TTC, seront effectués et financés par la commune de Rillieux la Pape.

Les travaux pourraient se réaliser de 2006 à 2007.

Des conventions avec les différents propriétaires devront permettre de confier la création des aménagements décrits ci-dessus à la Communauté urbaine, maître d'ouvrage de l'opération et régleront les principes de modification des domanialités générées par le projet d'aménagement, la remise d'ouvrages réalisés ainsi que leur gestion.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 2 mai 2005 et du bureau restreint le 30 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement des abords du centre chorégraphique national à Rillieux La Pape pour un coût global prévisionnel d'opération estimé à 2 235 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- ANRU	556 000 €
- Communauté urbaine	1 679 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter les participations financières et signer les conventions avec les tiers concernés,
- b) - rembourser le mandataire pour les montants avancés.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 20 septembre 2004 pour l'opération n° 960 - Rillieux la Pape : GPV abords CNN et MJC - est complétée pour un montant de 2 085 000 € en dépenses et de 556 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 885 000 € en 2006
- . 1 100 000 € en 2007
- . 100 000 € en 2008

- pour les recettes :

- . 100 000 € en 2006
- . 356 000 € en 2007
- . 100 000 € en 2008

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,